

Signexpert

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE



LA MARQUE NUMÉRIQUE EXPERT-COMPTABLE

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

“ *Signexpert est une initiative majeure de la profession à destination de l'ensemble de ses membres. Plus qu'une simple signature, elle est une clef indispensable pour accéder au monde numérique de demain.* ”

**Déclaration de la présidente Agnès Bricard,
Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables**

Véritable phénomène de société, alliant pragmatisme, économie et écologie, la dématérialisation s'impose à notre quotidien et chaque jour ce mouvement s'accélère.

La sécurité sur le web est aujourd'hui en phase de maturation. La confiance numérique s'installe et de nouvelles applications viennent faciliter notre vie, tant professionnelle que personnelle.

En 2012, ce mouvement s'est nettement amplifié. Nous assistons à un véritable boom des usages et des solutions technologiques ; l'optimisation de l'archivage électronique, les réponses électroniques aux marchés publics, le vote sur internet, la lettre recommandée numérique, la facture électronique, l'e-bulletin de paye, la contractualisation en ligne des dossiers de prêts, des contrats d'assurance etc. Cette liste, déjà longue, connaît une progression rapide, que rien ne semble pouvoir arrêter.

Cette année, ce sont nos administrations française et européenne qui sont moteur de cette mutation technologique.

Par exemple, depuis janvier 2012, avec le décret N° 2011-1937 du 22 décembre 2011, nos administrations se doivent d'accepter la facture dématérialisée. Quel que soit le secteur, le "zéro papier" devient progressivement la norme.

Entreprises et administrations cherchent à concilier : efficacité et efficience, productivité et qualité de service, respect de l'environnement et souci d'économie.

Si la dématérialisation est le mode de production d'aujourd'hui et de demain, l'expert-comptable, conseil privilégié des entreprises, peut être le passeur de savoir et de savoir-faire. Il ne lui manquait que Signexpert, la clé pour assurer la transition technologique en toute sécurité et en toute confiance. C'est désormais chose faite.

Avec Signexpert, vous profitez des opportunités offertes par le monde numérique : un cabinet plus productif, plus efficient, des pratiques plus sûres, et de nouvelles missions à proposer à vos clients.

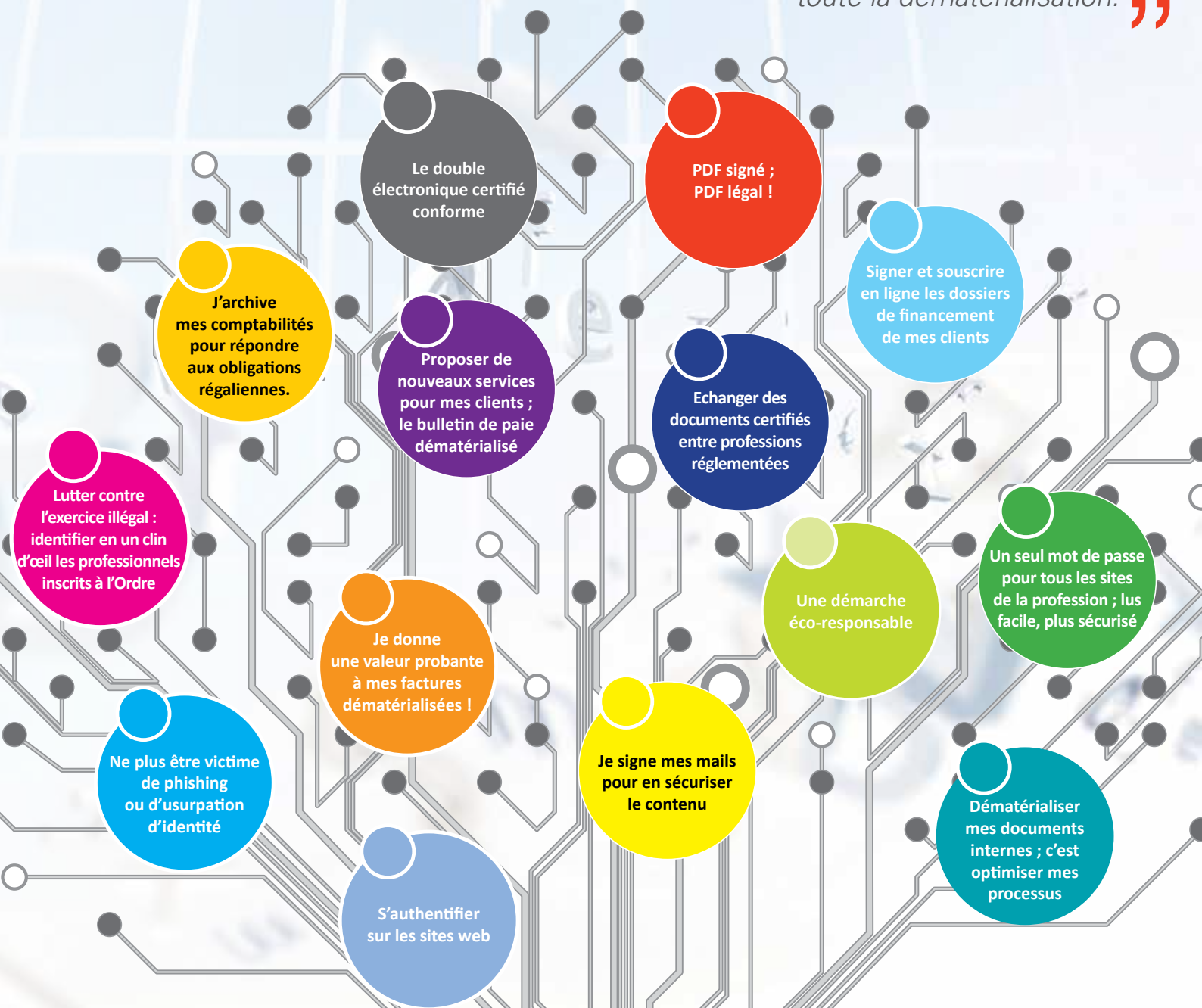
"L'Internet du 21ème siècle sera sécurisé ou ne sera pas. L'Internet ne peut effectivement se concevoir qu'avec la confiance. Sans la confiance les échanges d'informations ne sont plus envisageables, l'e-commerce ne peut plus exister, les webmails ne sont plus protégés, les authentifications sur les sites web ne sont plus sécurisés, etc."

Déclaration du Président Barack Obama, juin 2011.



UN BOUQUET DE SERVICES

“ C’est la brique qui nous manquait pour sécuriser toute la dématérialisation. ”



EFFICACITÉ, MODERNITÉ, SÉCURITÉ, DYNAMISME DE LA PROFESSION COMPTABLE,
INITIATRICE DE NOUVELLES TENDANCES DANS LE TOUT ÉLECTRONIQUE ;
AVEC SIGNEXPERT, SOYEZ ACTEUR DE L'E-ORGANISATION

Signexpert 

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

SIGNEXPERT EN ACTION DANS VOTRE CABINET

DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES À VOTRE SERVICE

Sceller en automatique la production du cabinet

Factures, bulletins de paye, comptabilités, bilans et éditions du cabinet, dossiers de travail etc.

Organisation de l'archivage électronique sécurisé

S'utilise :

- > Avec votre logiciel métier de façon intégrée
- > Avec les logiciels LP7Process ou SunnySign

Signexpert

Pour vous Expert-Comptable

- > Signer
- > Sceller
- > S'authentifier sur le web

Exclusivement réservée aux membres de l'ordre inscrits au tableau

Cachet cabinet

Pour votre cabinet

Certificat de personne morale

- > Signer
- > Sceller
- > Porter la marque du cabinet en électronique

Certificats collaborateurs

Pour vos collaborateurs

- > Signer
- > Sceller
- > S'authentifier sur le web

Signer en ligne :

- > Les dossiers de crédit pour vos clients TPE & PMI
- > Vos inscriptions aux téléprocédures
- > Le vote ordinal
- > Vos courriers électroniques
- > Pour mettre en œuvre votre mandat implicite et votre qualité de tiers de confiance.

S'authentifier avec Signexpert, pour marquer son appartenance à l'ordre et sécuriser l'accès aux sites de la profession, consulter les comptes sociaux, fiscaux et les espaces partagés des clients.

Signer et/ou sceller en électronique la production de votre cabinet

Notes d'honoraires, courriers personnels, lettres de mission, rapports annuels, attestations, visas...

- > Intégré à votre logiciel métier, traitement automatisé de votre production ;
- > En autonome :
 - le logiciel LP7Creator (compris dans le KIT Signexpert) permet la signature et le scellement manuel des documents
 - le logiciel SunnySign, permet un traitement par lot ou en mode batch

S'authentifier sur les sites de la profession pour la consultation des comptes sociaux & fiscaux des clients.

Signer les emails, apposer un visa et sécuriser les dossiers de travail : Actes de modification dématérialisés au RCS, documents de gestion interne du cabinet (temps, missions, frais...)

“ En termes applicatifs, Signexpert arrive en appui de nombreux projets. ”

SIGNEXPERT, PLUS QU'UNE SIGNATURE, UNE IDENTITE ELECTRONIQUE

Si la fonction première de **Signexpert** est de sécuriser tous les documents électroniques du cabinet, les rendant opposables aux tiers, **Signexpert** est bien plus qu'une signature électronique.

Telle la carte d'identité électronique, **Signexpert** identifie, l'expert-comptable au sein de son Ordre et de son cabinet d'exercice.

Le certificat de **Signexpert** contient l'identifiant unique et personnel (le numéro SUPRA) de l'expert-comptable issu du tableau de l'Ordre.

Signexpert est exclusivement réservé aux membres de l'Ordre inscrits au tableau.

Ainsi, pour chaque document électronique signé ou scellé avec **Signexpert**, il est facile de vérifier la qualité du signataire et d'affirmer qu'il provient d'un expert-comptable inscrit à l'Ordre.

SIGNEXPERT EST UN MOYEN EFFICACE DE LUTTER CONTRE L'EXERCICE ILLÉGAL.

Cette information certifiée est une garantie qui intéresse aussi l'entreprise ; parce que **Signexpert** apporte la preuve irréfutable de l'identité et de la qualité du professionnel expert-comptable, les entreprises ne risquent plus d'être victimes de pratiques illicites.

Signexpert est la preuve incontestable de la qualité du professionnel et de son droit d'exercer.

SIGNEXPERT RENFORCE LA MARQUE «EXPERT-COMPTABLE» DANS LE MONDE NUMÉRIQUE.



LE CADRE JURIDIQUE

Signexpert s'inscrit dans le cadre légal relatif à la signature électronique issu du Code Civil et de l'Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives

Ces textes posent le principe d'une équivalence juridique entre l'écrit sur support papier et celui sous forme électronique sous réserve de :

- > L'identification dûment assurée de l'auteur ou du signataire de l'acte
- > La création et conservation de l'écrit dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

Ce qui implique que soient réunies les conditions suivantes en termes de signature électronique :

- > **Authentification** : l'identité du signataire est garantie de manière certaine.
- **Intégrité** : la signature électronique garantit la possibilité de vérifier l'intégrité du document signé
- > **Inaltérable** : le document signé est inaltérable. Le document signé ne peut plus être modifié
- > **Non-répudiation** : la personne qui a signé ne peut le nier.

Pour chaque type de document, un cadre juridique plus précis a été décrit. Pour plus d'informations, reportez-vous aux différentes fiches usages disponibles sur www.signexpert.fr

Signexpert

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

VOTRE SCEAU VERS LE FUTUR



ARTEKA - Crédits photos © fotolia.com

Contactez notre service client Signexpert :

Tél : **08 90 46 16 16**

Email : signexpert@cs.experts-comptables.org

www.signexpert.fr

19 rue Cognacq-Jay 75007 Paris

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 